

1.2. Le compte-rendu du Comité de Suivi Individuel (CSI)

Si vous n'avez pas encore défini la composition de votre Comité de Suivi Individuel, merci de procéder à sa formation dans les plus brefs délais (voir la « [Note explicative du CSI](#) »)

Dès que la composition de votre CSI est définie :

- Vous devez organiser une réunion avec les membres de votre CSI **au plus tard le 15 juillet 2025**

(Les doctorants admis à partir du 1^{er} mars sont autorisés à composer et réunir leur CSI jusqu'au 1^{er} octobre),

- Transmettez aux membres du CSI le formulaire de *compte rendu du CSI* disponible sur le [site de l'ED EEATS](#)
- Après la réunion du CSI, déposez le compte rendu complété par les membres du CSI sur ADUM.

Transmettez votre dossier (RST + CSI **en un seul PDF**) à l'école doctorale EEATS (ed-eeats@univ-grenoble-alpes.fr)

Votre dossier de réadmission sera examiné par les gestionnaires de l'ED et votre responsable de spécialité qui prendra contact avec vous pour un entretien.

Puis, votre dossier sera signé par le directeur de l'École Doctorale.

Vous recevrez un mail de l'école doctorale vous informant que votre admission est validée.

2. La réinscription

La scolarité du Collège Doctoral (ced-centredinscription@univ-grenoble-alpes.fr) vous enverra par mail¹ la procédure de réinscription (paiement des droits d'inscription, mise à jour de la carte étudiante...) que vous pourrez réaliser en ligne ou en présentiel.

- **les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 16 décembre 2025**
- Date limite de transmission des dossiers de réadmission à l'école doctorale : **15 novembre 2025.**

Si vous avez prévu de soutenir avant le 31 décembre 2025, vous n'aurez pas à vous réinscrire.

N'hésitez pas à consulter le site de l'ED EEATS

ED EEATS

**Maison du doctorat Jean Kuntzmann - 110 rue de la Chimie
38400 Saint-Martin-D'Hères**

¹ Les coordonnées que vous avez renseignées sur ADUM doivent être à jour pour ne manquer aucune information.
Version septembre 2025